



Collectif Logement Rhône Rapport d'activité 2012

Le Collectif Logement Rhône : un lieu d'interpellation et de réflexion partagée des associations d'insertion par le logement dans le Rhône.

1. LE COLLECTIF LOGEMENT RHONE POURSUIT SA STRUCTURATION

Depuis le 18 avril 2011, le Collectif Logement Rhône est une association loi 1901. A l'occasion de l'Assemblée Générale organisée le 1^{er} juin 2012, Jean-Jacques Argenson est devenu président du CLR.

Une personne physique et treize personnes morales sont adhérentes de l'association depuis 2011 :

ACAL, AILOJ, ALPIL, ALSR, ASLIM, AVDL, CLLAJ Est Lyonnais, CLLAJ Lyon, la Fondation Armée du Salut, Habitat&Humanisme Rhône, Le MAS, PACT du Rhône, Régie Nouvelle HH, UDHAJ et Ryma PROST-ROMAND (en tant que personne physique).

En 2012, l'association **Hôtel Social** a à son tour adhéré au CLR.

Les membres du CLR se réunissent une fois par mois lors du conseil d'administration qui, s'il est l'occasion d'aborder les problématiques de gestion du Collectif, est surtout un lieu d'échanges, de débats et de discussions autour des évolutions des politiques du logement dans le Rhône et de la mise en place et du suivi des multiples dispositifs liés au logement des personnes défavorisées. L'animation a été assurée, en 2012 comme les années précédentes, par la FAPIL Rhône-Alpes.

→ *Voir Comptes-rendus mensuels en annexe*

Le Collectif Logement Rhône reste largement ouvert aux acteurs associatifs qui souhaitent se joindre ponctuellement à ses travaux. Ainsi, sont invités de manière régulière aux Conseils d'Administration :

La Fondation Abbé Pierre, Le Collectif Réel Engagement, ARTAG, Companio, Forum-Réfugiés, ARALIS, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris, le CEFR et l'Amicale du Nid.

En 2012, le Collectif Logement Rhône s'est interrogé sur la nature et la diversité de ses sources de financements. Dans le but de diversifier ses financeurs, le CLR a lancé une étude visant à identifier les partenaires potentiels et les conditions de leur soutien. Il est essentiel pour l'ensemble des membres du CLR que l'association conserve une indépendance suffisamment forte vis-à-vis des acteurs institutionnels afin que sa liberté de parole et d'interpellation ne soit pas entravée.

Pour mener ce travail, le CLR a fait le choix de recourir aux services d'une Junior Entreprise, 3AJunior Conseil. Pour cela, un financement complémentaire a été sollicité auprès du MLAL et les membres du CLR ont proposé le doublement du montant de la cotisation annuelle. L'étude devrait aboutir au début de l'année 2013.

2. LE COLLECTIF EST PRESENT DANS LES INSTANCES INSTITUTIONNELLES DE REFLEXION ET DE PROGRAMMATION SUR LE LOGEMENT DANS LE RHONE

Tout comme les années précédentes, le Collectif a maintenu et parfois renforcé sa participation aux différentes instances qui traitent du logement sur le territoire du Rhône :

- **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)**
- **Accords Collectifs**
- **Instance de Coordination de la Charte de l'Habitat (ICCHA)**
- **Commission de Médiation DALO**
- **Ateliers du PLU-H**
- **Ateliers participatifs du Grand Lyon**
- **Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)**
- **Comité technique du FSL**
- **Maison de la Veille Sociale (MVS)**
- **Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne**
- **Lancement de la contractualisation dans le Rhône (DDCS)**
- **Séminaire sur le logement des jeunes du Grand Lyon**
- ...

Chaque réunion comportant des enjeux est discutée en amont au Collectif et un retour est fait au groupe après la réunion.

Suite à sa forte implication dans le lancement du PDALPD du Rhône en 2011, le Collectif Logement Rhône a été invité à participer aux travaux du Plan en 2012. Les membres du CLR se sont investis fortement pour participer à l'ensemble des groupes de travail (définition des publics prioritaires, accords collectifs, accès et maintien dans le logement, logement des jeunes, ...), comités techniques permanents et comités de pilotages organisés par les copilotes (Etat, Conseil Général et Grand Lyon).

3. LE COLLECTIF INTERPELLE SES PARTENAIRES

En 2012, le Collectif a alerté les acteurs chargés de la politique du logement dans le Rhône sur plusieurs sujets :

- **Le Plan Froid** : en mars 2012, les membres du Collectif Logement Rhône ont interpellé le préfet du Rhône, le préfet à l'égalité des chances et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sur les conséquences de la fin du Plan Froid. Nous avons souhaité rappeler que les remises à la rue des ménages hébergés pendant la période hivernale sont à la fois inadmissibles sur le plan humain et illégales sur le plan juridique.
→ Voir courrier Plan Froid en annexe
- **Les conditions de mise en œuvre des baux glissants** : en novembre 2012, le CLR a alerté les copilotes du PDALPD et l'ensemble des partenaires du Plan sur les conditions de mise en œuvre des baux glissants. Nous souhaitons un engagement des acteurs du Plan sur le financement de cette action et une implication des bailleurs quant au partage du projet et de ses risques. Nous rappelons par ailleurs qu'il est indispensable que la couverture sous-location gérée par l'ACAL dans le cadre du conventionnement avec le Département soit maintenue. Enfin, nous réaffirmons que la sous-location en vue d'un bail glissant ne peut pas être mise en œuvre dans le seul cadre d'un accompagnement social dit « de droit commun ». En l'absence de solutions co-construites avec l'ensemble des acteurs concernés pour répondre à ces divers points, les associations membres du CLR ne pourront plus, à compter du 1^{er} janvier 2013, s'engager dans de nouvelles sous-locations en vue d'un bail glissant.
→ Voir courrier Baux Glissants en annexe

Par ailleurs, le Collectif Logement Rhône a organisé au cours de l'année 2012 des rencontres avec des acteurs de la politique du logement :

- **Florence Coustier, chef de projet pour le PDALPD du Rhône**, a rencontré le CLR à deux reprises en 2012, en février puis en juillet. Ces rencontres ont notamment été l'occasion d'échanger sur le calendrier de mise en œuvre du PDALPD et les moyens prévus, la mise en place du fichier commun des demandeurs de logements sociaux, la définition des publics prioritaires, le référentiel d'accès au logement, la charte de prévention des expulsions et la CCAPEX.
- **Angélique Petit, coordinatrice du Réseau des Acteurs du Logement 42 (Loire)** a rencontré les membres du Collectif Logement Rhône à l'occasion de l'Assemblée Générale organisée en juin 2012. Cette rencontre avait pour objectif de partager nos expériences, d'échanger et de s'interroger sur la place et le rôle des réseaux départementaux dans le paysage partenarial du secteur du logement des plus démunis, sur leur fonctionnement et leur financement.

Afin d'approfondir certains points précis et d'élaborer des propositions soumises en réunion plénière, les membres se réunissent régulièrement en groupes restreints. En 2012, plusieurs questions ont été traitées de manière spécifique :

- **Le Droit Au Logement Opposable** : le groupe de travail DALO réunit les associations siégeant à la Commission de Médiation du Rhône et les personnes travaillant sur le sujet. En 2012, le groupe s'est réuni pour dresser le bilan de l'année 2011 et faire des propositions quant aux évolutions souhaitables de la commission.
- **La charte de prévention des expulsions** : en 2012, le CLR a participé à la révision de la charte de prévention des expulsions. Les membres du CLR se sont réunis pour échanger et formuler des propositions quant au contenu de la charte. Ils ont notamment pris des engagements, rapportés dans l'article 12 du projet de Charte :

« Les association du Collectif Logement Rhône interviennent dans l'accès au droit, l'accompagnement social dans le domaine de l'habitat et dans la gestion locative.

A ce titre, le Collectif Logement Rhône s'engage à :

- Participer aux dispositifs partenariaux de prévention des expulsions locatives
 - En matière d'accès au droit pour mettre en œuvre des actions d'information et de conseil en droit des ménages en impayés de loyer et risque d'expulsion (permanences, accueil téléphonique, réunions et diffusion d'informations)
 - En matière d'accueil et d'accompagnement social pour élaborer un plan d'actions, notamment dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, avec les ménages en impayés de loyers et risque d'expulsion
 - En matière de gestion locative pour assurer l'information, rechercher des solutions adaptées et négociées à tous les stades de la procédure et aider les ménages en difficultés à solliciter l'accompagnement social adapté.
 - Participer à l'évaluation de l'application de la charte, notamment en communiquant au service de l'Etat en charge de la CCAPEX le bilan annuel des permanences APPEL et les données des activités des associations contribuant à la prévention des expulsions locatives. »
- **Le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement** : Certains membres du CLR ont souhaité répondre à l'appel à projet lancé par la DREAL Rhône-Alpes en février 2012 et portant sur l'utilisation du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement dans le département du Rhône. Les 10 associations souhaitant s'engager dans ce dispositif ont fait le choix de répondre de manière collective, dans le cadre du CLR. De nombreux groupes de travail se sont réunis pour définir les conditions de cette réponse commune. Ils ont permis d'aboutir à une identification collective des besoins et à une réponse harmonisée à la fois quant aux contenus et coûts des mesures d'accompagnement

social et de gestion locative, et quant à la répartition des publics orientés dans le cadre de ce dispositif. La réponse à l'appel à projet, portant sur les volets « accompagnement social » et « gestion locative », a par ailleurs été déposée conjointement avec la FNARS dont deux associations se sont positionnées sur le volet « diagnostic » du dispositif.

Ce travail a permis des échanges riches et la confrontation des différents modes de faire des associations membres du CLR. Il a permis d'intensifier le dialogue et le partage d'expériences et a poussé les associations du CLR à redéfinir ensemble leurs modalités d'action.

Nous souhaitons que la réponse du CLR soit retenue par les services d'Etat. Le rôle du Collectif Logement Rhône s'enrichirait alors d'une mission d'animation et de coordination d'actions opérationnelles de ses membres.

Pièces jointes :

- *Comptes-rendus mensuels de l'année 2012 (9)*
- *Courrier Plan Froid*
- *Courriers Baux Glissants*